

Réunion du comité de pilotage du projet territorial de la basse vallée de la Saône

Compte-rendu du 19 décembre 2017

Personnes excusées

Conseil Régional Normandie – Vice-président en charge de l’environnement- Président du conseil de rivage Normandie	DEJEAN DE LA BATIE Hubert
Conseil Régional Normandie - Vice-Présidente en charge du tourisme et de l’attractivité	POUSSIER WINSBACK Marie-Agnès
Conservatoire du littoral - Délégué Normandie	LACOSTE Jean-Philippe
Agence Française pour la Biodiversité – Directeur Interrégional adjoint Normandie – Hauts de France	LHOMME Didier
Agence Française pour la Biodiversité – Ingénieur appui technique	MAUGENDRE Christophe
Association pour la défense de la vallée de la Saône	ALLAIS Dominique

Personnes présentes

AAPPMA de Dieppe	DUFILS Denis
AAPPMA de Dieppe	LEBOUCHER Jean-Marcel
Agence de l’Eau Seine-Normandie (AESN) – Chargée de mission	JACONO Delphine
Agence de l’Eau Seine-Normandie (AESN) - Directeur territorial Seine aval	BERNE André
Agglomération Dieppe Maritime – Responsable ENS	DUGUE Grégory
Association des bungalows de Sainte-Marguerite-sur-Mer	GRARE Francis
Association des bungalows de Sainte-Marguerite-sur-Mer	HOULLIER Stéphanie
Association des bungalows de Sainte-Marguerite-sur-Mer	MARETTE Philippe
Association des bungalows de Sainte-Marguerite-sur-Mer	POULTIER
Association Syndicale Autorisée (ASA) de la Saône - technicien	COMONT Samuel
Chambre d’agriculture Seine-Maritime	COGNEIN Claire
Chambre d’agriculture Seine-Maritime	SORTAMBOSC Sébastien
Communauté de communes Terroir de Caux – DGS	MERIENNE Richard
Communauté de communes Terroir de Caux – Président	CORNIERE Jean-Luc
Communauté de communes Terroir de Caux – Vice-Président	COQUATRIX Michel
Communauté de communes Terroir de Caux – Vice-Président	DEPREAUX Alain

Commune de Longueuil - Maire	LEDRAIT Didier
Commune de Quiberville – Conseiller municipal	AUCLERT Christian
Commune de Quiberville – Conseiller municipal	LEROUX Christian
Commune de Quiberville – Conseiller municipal	SORTAMBOSC Sébastien
Commune de Sainte-Marguerite-sur-Mer - Maire	FERCHAL Claude
Conseil Départemental de Seine-Maritime - Conseiller Départemental - Vice-Président du Département Seine-Maritime	HAUGUEL Martial
Conseil Départemental de Seine-Maritime - chargé de mission	LE LOUARGANT Loïc
Conseil Départemental de Seine-Maritime – chargé de mission	JOUBAUD Erwan
Conseil Départemental de Seine-Maritime – chargée de mission tourisme	PETITPOISSON Agnès
Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement – Ingénieur	DELAITRE Clément
Conseil Régional Normandie - Chargée de mission tourisme	CHICOYNEAU DE LAVALETTE Jennifer
Conseil Régional Normandie - Conseiller Régional Normandie	VOGT Pierre
Conseil Régional Normandie - Conseiller Régional Normandie, maire de la commune de Quiberville-sur-Mer	BLOC Jean-François
Conseil Régional Normandie - Responsable service environnement	MESIRARD Sandrine
Conservatoire du littoral - Service intervention foncière	AGARD Elodie
Conservatoire du littoral - Service patrimoine	RENAULT Elise
Conservatoire du littoral - Délégué adjoint Normandie	LEYMARIE Régis
Conservatoire du littoral - Chargée du projet territorial	FAVREL Julie
Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de Seine-Maritime	AVENEL Jean-Paul
Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de Seine-Maritime (STD-BERS)	FERON Isabelle
Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de Seine-Maritime (SML)	PAIN Guillaume
Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de Seine-Maritime	PONTONNIER Christophe
Direction Régionale Environnement Aménagement Logement (DREAL) – chargé de mission	SERGENT Yann
Environment Agency	WILLIAMS Mike
Etablissement Public Foncier de Normandie – Agent foncier	HAMEL Pascal
Office du tourisme Terroir de Caux	TIRILLY Zoé
Pays Dieppois – Terroir de Caux – chargée de mission	PECQUET Anne-Sophie
Propriétaire	LAVERDURE Arnaud
Résident	LEMAINE Patrick
Sous-préfecture de Dieppe – Chef bureau des affaires économiques et sociales	FARDEL Stéphanie
Sous-préfet de Dieppe	WINCKLER Jehan-Eric
Syndicat des bassins versants Saône, Vienne et Scie - Ingénieur	TOPIN Laurent
Syndicat des bassins versants Saône, Vienne et Scie - Président	THELU Jacques

Introduction

M. Bloc, maire de Quiberville ouvre la séance en rappelant que le Projet Territorial de la basse vallée de la Saône (PTS) est une démarche globale qui prend à la fois en compte le risque inondation, le risque submersion marine, les activités économiques et l'environnement de la basse vallée. La question est de savoir quel territoire les acteurs locaux veulent dans 25 ans ? Des décisions importantes devront être prises dans les 2 prochaines années afin de passer à la mise en œuvre des actions.

M. Vogt, Conseiller Régional Normandie poursuit en exprimant l'intérêt de la Région pour deux ambitions importantes : résoudre les problèmes actuels de la basse vallée (inondations, qualité du milieu, etc.) et anticiper les conséquences du changement climatique. Il s'agit d'un projet exemplaire en Normandie sur la gestion intégrée des zones côtières. Le projet est cohérent, complet et nécessite aujourd'hui de passer à la concrétisation des actions prévues.

Régis Leymarie, délégué adjoint de rivages Normandie, rappelle que le PTS est multifacettes. Il intègre les enjeux liés à la gestion des risques, les paysages, les activités socio-économiques et les milieux naturels. Le territoire de la basse vallée est vulnérable et doit se protéger. Il s'agit de trouver des hypothèses crédibles pour s'adapter au changement climatique et être plus résilient en 2050.

Rappel des éléments validés à la réunion du comité de pilotage de septembre 2016

Julie Favrel, chargée du projet territorial rappelle les éléments issus du dernier comité de pilotage à savoir :

- un plan d'action constitué de 19 actions réparties en 4 thématiques : risques, socio-économie, paysages et milieux naturels ;
- une trajectoire globale pour le projet qui permet d'avancer pas à pas, à court, moyen et long terme afin de disposer d'un territoire résilient en 2050.

Est ensuite présenté l'ensemble des acteurs impliqués dans le PTS et le bilan des actions menées en 2017 qui seront détaillées par la suite.

Point d'avancement sur la thématique du foncier

Elodie Agard, responsable du service foncier au Conservatoire du littoral (Cdl) Normandie évoque plusieurs éléments.

Le Cdl a proposé une extension de son domaine d'intervention dans la basse vallée principalement dans les secteurs de coteaux mais également dans la partie amont de la basse vallée, au-delà du pont de Longueil. Ces extensions interviennent dans le cadre du plan de gestion du site de la basse vallée, du PTS et elles sont motivées par des intérêts de gestion du ruissellement, des paysages et de la biodiversité. En septembre 2017, les conseils municipaux des trois communes se sont exprimés favorablement sur ces projets d'extensions. Pour qu'ils soient effectifs, ils doivent maintenant être validés par les instances du Cdl (conseil de rivage et conseil d'administration).

En parallèle, le Cdl travaille actuellement avec les propriétaires de parcelles dans la basse vallée afin de réaliser des acquisitions à l'amiable. A Sainte Marguerite sur Mer, des démarches sont en cours sur la parcelle supportant plusieurs bungalows situés en zone inondable afin de trouver une solution de relocalisation avec la commune. A Quiberville, M. Bloc explique que la commune a mandaté l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) afin de trouver des terrains

pour créer de nouveaux hébergements touristiques en remplacement de l'actuel camping situé en zone inondable.

M. Marette, président de l'association des propriétaires des bungalows de l'allée des crevettes, interpelle Elodie Agard en indiquant qu'il n'a eu aucun retour sur les questionnaires qu'ont remplis les propriétaires cet été afin d'en savoir plus sur leurs installations et qu'il pensait que l'EPFN passerait sur site afin de réaliser une évaluation de ces installations.

Elodie Agard explique que ce retard est dû à des ajustements au niveau national dans les partenariats entre Cdl et EPF qui n'ont pas permis à ce jour de finaliser la signature d'une convention entre Sainte Marguerite sur Mer, le Cdl et l'EPF. EPF qui assistera le Cdl sur l'acquisition des terrain pour lesquels il a été sollicité par le propriétaire du fond.

M. Ferchal, maire de Sainte Marguerite sur Mer, ajoute qu'un terrain agricole pour relocaliser les bungalows a déjà été identifié, les propriétaires ont été contactés et s'orientent plutôt sur une location de leur terrain pour l'installation des bungalows. La municipalité a intégré ce projet dans son document d'urbanisme arrêté.

Point d'avancement sur la thématique risque

Laurent Topin, ingénieur au Syndicat des Bassins Versants Saône Vienne et Scie (SBVSVS) expose les actions mises en œuvre afin de gérer le risque inondation dans la basse vallée. Le SBVSVS a mis en place des repères de crue afin de sensibiliser sur le risque inondation et pour développer la culture du risque. Il a également travaillé avec les communes de Sainte Marguerite sur Mer et Quiberville à la mise en place de plans communaux de sauvegarde. Enfin, un système d'alerte et de vigilance se met actuellement en place.

En parallèle, le SBVSVS assure la maîtrise d'ouvrage de l'étude de faisabilité de la reconnexion de la Saône à la mer. Lancée en juin 2017, cette étude doit aboutir fin 2018 à l'identification précise de l'ouvrage à mettre en place pour reconnecter la Saône à la mer.

Autres actions sur le territoire

Elise Renault, en charge des missions de propriétaire sur les terrains du Cdl en Seine-Maritime, précise que la basse vallée est intégrée dans un plan de gestion « supra site » qui s'étend de Dieppe jusqu'à la basse vallée en passant par la vallée de la Scie et le Cap d'Ailly. Ce sont les agriculteurs du territoire qui valorisent quasiment tous les terrains concernés via une convention de mise à disposition établie entre le Cdl, propriétaire, le Conseil Départemental, gestionnaire, et l'agriculteur exploitant les terrains.

A l'échelle de ce « supra site », une approche paysagère a été conduite et aujourd'hui une étude de valorisation des sites de la vallée de la Scie et du phare du Cap d'Ailly (ouverture au public) est en cours.

La mise en réseau de ces sites sur les questions de cheminement, de stationnement, de communication, etc. est essentielle.

Présentation du projet Interreg «Promouvoir l'Adaptation aux Changements Côtiers / Promoting Adaptation to Changing Coast » (PACCo)

Régis Leymarie explique que le Cdl a été sollicité par les britanniques afin d'intégrer le PTS dans un projet Interreg France Manche Angleterre.

La vallée de l'Otter dans le Devon présente de grandes similitudes avec celle de la Saône, elle doit faire face à un risque inondation important et projette de s'adapter en relocalisant des enjeux et améliorant la qualité du milieu.

Cette sollicitation est une réelle opportunité pour le PTS afin de mobiliser des fonds européens pour contribuer au financement des actions. Ceci étant, il est nécessaire que le territoire s'organise et soit réactif car la candidature est à structurer pour la mi-février. Le Cdl ne sera pas maître d'ouvrage, sa mission se borne à l'animation et à la coordination du PTS.

PACCo intervient dans la suite de LiCCo qui a été une réussite en matière de sensibilisation au changement climatique et à l'adaptation du littoral sur cinq sites en Normandie.

Mike Williams, chargé de mission à l'Environment Agency expose le cadre PACCo et présente le site de l'Otter.

Le site de l'Otter est une basse vallée qui a fait l'objet de nombreux aménagements au cours des deux derniers siècles. Des digues ont été implantées afin de gérer le flux du fleuve côtiers au niveau de l'estuaire et plusieurs activités et infrastructures ont été mises en place : route, aqueduc, exploitation agricole, chemin de fer, déchetterie, sentiers, terrain de cricket, etc. Comme pour la basse vallée de la Saône, le site est soumis aux risques inondations/submersions et de nombreux enjeux sont exposés. L'objectif est de proposer des solutions permettant de s'adapter au changement climatique en relocalisant certains enjeux en dehors des zones inondables, en maintenant les usages existant, en améliorant la qualité des milieux et en valorisant le site.

L'enveloppe globale de PACCo est estimée à 15 millions d'euros a priori (10 millions pour les britanniques et 5 millions pour la Saône).

A ce stade, les maîtres d'ouvrages potentiels qui seraient des partenaires de projet dans PACCo sont : les communes, la communauté de communes Terroir de Caux, la communauté d'Agglomération Dieppe Maritime, le Syndicat des Bassins Versants Saône Vienne et Scie, le Conseil Départemental, l'Etablissement Public Foncier de Normandie, le PETR Pays Dieppois Terroir de Caux.

Cette présentation suscite de nombreuses réactions :

Les deux inconvénients majeurs pour s'engager résident dans la complexité du montage et de la gestion de ce type de projet ainsi que dans les délais de réponse affichés qui, selon l'avis de l'ensemble des membres du comité de pilotage, sont irréalistes pour le PTS.

M. Bloc interpelle en indiquant que la commune de Quiberville n'a pas la capacité de se positionner seule. Qui peut accompagner le territoire au cours du montage de PACCo ? Comment évalue-t-on précisément les besoins en financement ? Quels pourraient être les maîtres d'ouvrage ?

M. Berne, directeur Seine aval de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, indique que PACCo est une belle opportunité pour le territoire. Les financements de l'AESN pour la mise en œuvre des actions du PTS resteront importants pour la partie purement hydraulique mais pas pour le reste des actions à conduire.

M. Cornière, président de la Communauté de communes Terroir de Caux, précise que la collectivité souhaite défendre le PTS mais que le délai imparti pour répondre et se mobiliser est trop court. Il n'est pas en mesure à ce jour de prendre des engagements financiers.

M. Vogt évoque la possibilité d'intégrer le PTS dans les contrats de territoire en cours d'élaboration entre la Région et les EPCI. Il rappelle également que les services de la Région seront des interlocuteurs privilégiés dans le montage et le suivi de PACCo.

M. Hauguel, Vice-Président du Conseil Départemental 76, exprime son inquiétude dans la capacité à répondre dans un délai aussi court (2 mois) en raison des évolutions en cours en lien

avec la GEMAPI et du fait que nous n'aurons pas les résultats de l'étude de faisabilité de la reconnexion de la Saône à la mer.

M. Winckler, sous-préfet, indique que le calendrier présenté ce jour est utopique. Il évoque également les bouleversements actuels liés à la GEMAPI et la discussion qui aura lieu le 17 janvier prochain autour de la création d'un EPTB littoral afin de gérer les ouvrages de défense à la mer. Un projet Interreg nécessite plusieurs mois de construction.

Régis Leymarie prend la parole pour indiquer qu'il va falloir faire des choix et que le territoire va devoir se saisir du PTS. Le Cdl assure la coordination mais ne peut pas se substituer au territoire dans les maîtrises d'ouvrage. Le Conseil Départemental est concerné à plusieurs titres par le projet puisqu'aujourd'hui il est gestionnaire de la digue route, de la buse estuarienne et des espaces naturels de la basse vallée. PACCo est une véritable opportunité de concrétisation de la démarche engagée depuis 2012. Si nous ne sommes pas en mesure de saisir cette opportunité, peut-être serons-nous dans un constat d'échec et il sera nécessaire d'en tirer certaines conclusions.

M. Bloc réagit et rappelle que de nombreuses études ont été conduites dans la basse vallée sans résultats visibles aujourd'hui pour les habitants. On constate aujourd'hui que le PTS avance bien et qu'on est sur le point de trouver des solutions pour beaucoup de problématiques. Beaucoup de partenaires sont présents aujourd'hui et semblent sur le principe d'accord pour se lancer : c'est le moment de passer à l'action.

Communication sur le projet territorial de la basse vallée de la Saône

Julie Favrel indique qu'une page sur le site internet du conservatoire du littoral est consacrée au projet territorial (<http://www.conservatoire-du-littoral.fr/117-projets-de-territoire.htm>). L'ensemble des documents de communication y est mis en ligne régulièrement (lettres d'informations, présentations et comptes rendus des réunions de comité de pilotage, réunions publiques, etc. ainsi que le plan d'action et la trajectoire globale du projet). Quatre panneaux ont également été mis en forme afin de présenter le projet au grand public (« restaurer, préserver », « agir, anticiper », « mobiliser, mettre en œuvre », « valoriser, développer »). Ces supports sont disponibles localement afin de communiquer sur le projet par exemple lors de réunions dans les communes, à l'occasion d'événements sur la Saône, etc.).

Conclusion

M. Berne indique que PACCo est « une bonne surprise ». Il précise également que les financements à 100% de l'AESN sur les actions hydrauliques ne sont pas garantis après 2018. Le PTS est exemplaire au niveau national et même peut-être européen s'attachant à l'adaptation au changement climatique et la restauration des continuités écologiques. Il rappelle également qu'une action importante est à conduire sur l'amélioration des systèmes d'assainissement des eaux usées des communes afin d'améliorer la qualité du milieu.

M. Cornière précise que ce projet ne doit pas en rester là. Il est nécessaire de définir les maîtres d'ouvrages et les financements précisément. Il faut faire un tour de table au sein des collectivités et parmi les partenaires du PTS. S'il existe une volonté collective, la mise en œuvre des actions devrait suivre.

M. Winckler conclut la séance. Il indique que si le projet est d'intérêt communautaire, tout devrait s'articuler sans difficulté. Il rappelle que le PPRI est en cours de révision également mais que cela ne posera pas de difficulté pour le PTS. Pour ce qui est de PACCO, il faut voir s'il est possible de se raccrocher au prochain appel à candidature dans un délai plus raisonnable. Enfin, il salue le travail effectué par le Cdl dans la basse vallée mais aussi plus largement autour de Dieppe.